

Octobre rose

MOBILISONS NOUS POUR LA PRÉVENTION
DU CANCER DU SEIN

2ème édition



LESPAR'OSE

REGLEMENT MARCHE LA LESPARE'OSE

ARTICLE 1

CHALLENGE LESPARE'OSE

CHALLENGE Lespar'Ose est une manifestation caritative destinée à sensibiliser la population au dépistage précoce du cancer du sein. Ce Challenge prend la forme d'une randonnée à effectuer en marchant sur une distance de 7 kilomètres non chronométrée.

ARTICLE 2

MARCHE

Nom : CHALLENGE LESPARE'OSE

Descriptif : Randonnée de 7 kms à caractère non compétitif.

ARTICLE 3

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Cette manifestation est ouverte à toute personne (homme ou femme) remplissant les conditions d'âge requises.

Limites d'âge et autorisations

Cette manifestation est ouverte à toute personne (homme ou femme) de plus de 18 ans le jour de la manifestation.

Les participants mineurs à la date de la manifestation devront obligatoirement être accompagnés d'un adulte et fournir une autorisation parentale.

(aucun t-shirt ne sera fourni à l'enfant dans ce cas).

Les participants n'étant ni chronométrés, ni classés, le certificat médical n'est pas obligatoire

ARTICLE 4

INSCRIPTIONS

Modalités

Les inscriptions au tarif de 8€ s'effectuent selon les conditions suivantes :

- ° Fiches d'inscription à télécharger sur le site internet du SAM de LESPARE inscription en ligne jusqu'à 1 semaine avant la course.
- ° Au CCAS de LESPARE, au SAM de LESPARE, au CALM DE LESPARE
- ° Au marché de LESPARE le Samedi 16 octobre de 9h00 à 13h00

Validation

L'inscription ne sera validée qu'après acquittement de la totalité des frais d'inscription.

L'inscription à la manifestation CHALLENGE LESPARE'OSE vaut adhésion expresse au présent règlement.

Les t-shirts ne pourront être retirés qu'après la validation de l'inscription.

Conditions d'annulation et de remboursement

L'annulation est possible par simple demande par mail à l'adresse lesparose@gmail.com.

Il ne sera procédé à aucun remboursement pour toute annulation.

Ne pas jeter sur la voie publique



Pavillon de la Mutualité
Mutualité Française Gironde
Clinique Mutualiste du Médoc



ARTICLE 5

Le t-shirt

Les retraits des t-shirts pourront se faire chez nos partenaires. Informations à retrouver sur la page de la ville de LEPARRE, du CCAS de LEPARRE, du CALM, et du SAM de LEPARRE

Les participants se verront attribués un tee shirt dans la limite du stock fourni par la coordination.

ARTICLE 6

ASSURANCE

Responsabilité Civile

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, il appartient à chacun d'en avoir une.

Dommage matériel

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

ARTICLE 7

SÉCURITÉ

La sécurité sera l'affaire de tous, l'organisateur incite à faire son parcours dans un lieu sécurisé en respectant les règles d'hygiène ainsi des règles de sécurité.

L'organisateur ne sera pas tenue responsable en cas de blessure ou autre problème rencontré lors du parcours que vous aurez choisi de manière autonome.

Les animaux de compagnies sont interdits sur le parcours pour des questions de sécurité.

ARTICLE 8

DROIT D'IMAGE

Par sa participation au « CHALLENGE LEPAR'OSE », chaque participant autorise expressément le « CHALLENGE LEPAR'OSE » à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre du « CHALLENGE LEPAR'OSE » en vue de toute exploitation directe, indirecte ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

ARTICLE 10

CNIL

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la promotion des destinataires suivants. Les destinataires des données sont : l'organisation et les partenaires.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à KALISTA : 67 rue du Canal, 26120 Montéliet.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du dit règlement et en acceptant toutes les clauses. Il s'engage à ne pas anticiper le départ et à respecter l'ensemble des consignes données par les membres de l'organisation.

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement destiné à : (coordonnées du responsable de traitement – et du DPO)

Pour la finalité suivante : vous informer des informations pratiques ainsi que des prochaines éditions

Les destinataires de ces données sont : les participants et anciens participants

La durée de conservation des données est de 5 ans

Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement.

Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant à.....

Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

ARTICLE 11

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du dit règlement et en acceptant toutes les clauses. Il s'engage à ne pas anticiper le départ et à respecter l'ensemble des consignes données par les membres de l'organisation.